GRILLE TARIFAIRE EN € PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE / RESTAURATION

Document mis à jour le 02/01/2025

I. TARIFS DU PUBLIC

1/ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) Enfant de la commune :



QF (Quotient Familial)	Prix de la ½ journée forfaitaire avec repas pour les enfants présents le mercredi de 7h30/13h15 ou 12h/18h30 (avec gouter)	Prix de Journée avec repas et gouter mercredi et vacances scolaires de 7h30/18h30
<198	1.45	2.16
198-264	1.95	2.88
265-331	2.55	3.71
332-398	3.10	4.53
399-465	3.90	5.56
466-532	4.45	6.49
533-599	5.10	7.52
600-666	5.90	8.76
667-710	6.70	9.89
711-771	9.07	12.10
772-832	9.57	12.60
833-893	10.08	13.10
894-954	10.58	13.60
955-1015	11.08	14.11
1016 et +	11.59	14.63

Enfant dont un des parents travaillent dans une société située sur la commune ou si un grand parent de l'enfant habite la commune : le barème de QF est celui des parents de l'enfant

QF (inférieur à 198 à 710)		
Application du barème + Majoration de 3 € par enfant par jour ou demi -journée		
QF (à partir de 711)	14.01	17.03

Enfant hors commune:

QF (inférieur à 198 à 710)		
Application du barème + Majoration de 7 € par enfant par jour ou demi -journée		
QF (à partir de 711)	20.67	26.72

Majoration de non inscription 5€ ou de retard 5€ par 1/4heure/ facturation chaque mois, une facture disponible sur votre espace/ toute réservation est due sauf sur justificatif médical à fournir au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.

2/ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF (Quotient Familial)	Matin 7h30 à 8h30	Midi (uniquement le mercredi) 11h30 à 12h30	Soir / After school 16h30 à 18h30
- de 800	0.8	0.8	1.10
801 à 1500	0.9	0.9	1.20
1501 et +	1	1	1.30

Majoration de non inscription 5€ ou de retard 5€ par 1/4heure/ facturation chaque mois, une facture disponible sur votre espace/ toute réservation est due sauf sur justificatif médical, à fournir au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.

3/RESTAURATION SCOLAIRE

Quotients familiaux (QF)	Tarif par repas
0 - 499	3.03
500 - 799	3.52
800 - 999	3.57
1000 - 1199	3.62
1200 - 1299	3.67
1300 +	3.87
Tarifs indépendants des QF	
Enfants non-inscrits	8.67
Enfants avec PAI dont le repas est fourni par la famille	1.86
Adultes	6.12

Majoration de non inscription 5€ / facturation chaque mois, une facture disponible sur votre espace/ toute réservation est due sauf sur justificatif médical, à fournir au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.

GRILLE TARIFAIRE EN € PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE / RESTAURATION

Document mis à jour le 02/01/2025

4/ PETITE ENFANCE

Taux d'efforts de la Cnaf applicables en EAJE PSU.

PLANCHER (801,00 €/mois) ET PLAFOND (7 000,00€/mois) DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES

Taux de participation familial par heure facturée au 01 janvier 2025.

Petite Crèche familiale (Accueil familial) (majoration de 25 % pour les familles hors commune)

Totale ordene familiare (Addacin familiar) (majoration de 20 % pour les families nots communi				
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 à 5 enfants à charge	6 enfants et plus à charge
	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0206 %
	du revenu mensuel	du revenu mensuel	du revenu mensuel	du revenu mensuel

Petite Crèche (Accueil collectif « Multi-Accueil ») (majoration de 25 % pour les familles hors commune)

1 enfant à charge 2 enfants à charge		3 enfants à charge	4 enfants et plus à charge
0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %
du revenu mensuel	du revenu mensuel	du revenu mensuel	du revenu mensuel
			A PARTIR DE 8 ENFANTS : 0.0206 %

5/UNIVERS JEUNES

	Sortie dans Orléans Métropole	Sortie hors Orléans Metropole	Séjour de vacances % du cout réel du séjour	Repas à Univers jeunes
0 - 499	1.53	5.10	42%	1.02
500 - 799	1.73	6.12	45%	1.53
800 - 999	1.94	7.14	48%	2.04
1000 - 1199	2.04	8.16	52%	2.55
1200 - 1299	2.55	9.18	55%	3.06
1300 +	3.06	10.20	60%	3.57

Adhésion annuelle unique, en année scolaire, de septembre à aout 1€, quel que soit le mois de souscription.

Pour les hors commune tarif plein du cout réel des activités.

Facturation chaque mois, une facture disponible sur votre espace / toute réservation est due sauf sur justificatif médical, à fournir au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.

II. TARIFS DES AGENTS SALARIES DE LA COMMUNE

1/ ALSH (tarif à destination des agents salariés de la ville)

QF (Quotient Familial)	Prix de la ½ journée forfaitaire avec repas pour les enfants présents le mercredi de 7h30/13h15 ou 12h/18h30 (avec gouter)	Prix de Journée forfaitaire avec repas et gouter mercredi et vacances scolaires de 7h30/18h30
<198	1.45	2.16
198-264	1.95	2.88
265-331	2.55	3.71
332-398	3.10	4.53
399-465	3.90	5.56
466-532	4.45	6.49
533-599	5.10	7.52
600-666	5.90	8.76
667-710	6.70	9.89
711-771	9.07	12.10
772-832	9.57	12.60
833-893	10.08	13.10
894-954	10.58	13.60
955-1015	11.08	14.11
1016 et +	11.59	14.63

Majoration de non inscription 5€ ou de retard 5€ par 1/4heure/ facturation chaque mois, une facture disponible sur votre espace/ toute réservation est due sauf sur justificatif médical, à fournir au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.